

DECISION**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE****LA PRÉSIDENTE,**

- Vu** le code de l'Education, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu** le décret n° 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la plainte adressée par courrier en date du 26 février 2024 au Procureur de la République

DECIDEArticle 1

Délégation est donnée à M. Jane-Laure BONNEMAISON, ingénieur d'études à la Direction des affaires juridiques à l'effet de signer au nom de la Présidente de l'Université le jeudi 28 mars 2024, le dépôt de plainte auprès du bureau de police Saint Léon, relatif à des faits de faux et usage de faux commis par Mr MAYEN Edwine

Article 2

Le Directeur général des services de l'université de Lorraine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la présidence et publiée sur le site internet de l'établissement.

Fait à Nancy, le 25 mars 2024



Hélène BOULANGER

Affiché à la présidence et transmis au Recteur, Chancelier des universités le 27 mars 2024